

Règlement du concours photo « La Photo de Nature en Limousin ». 2020

ORGANISATION

La fédération Limousin Nature Environnement organise un concours de photographie numérique gratuit dans le cadre de son Dimanche nature consacré à la photographie de nature en Limousin qui aura lieu le **dimanche 15 novembre 2020 au Centre nature « la Loutre » à Verneuil sur Vienne**. Ce dimanche nature est organisé en collaboration avec l'Association Tour d'Images et en partenariat avec shop photo vidéo.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours en téléchargement est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité. Le concours étant un concours éthique, les photographies d'oiseaux domestiques ou de compagnie, d'oiseaux en captivité, appâtés ou dressés, les photos prises au nid, les images d'oiseaux nocturnes prises avec un flash, ne sont pas autorisées, de même que les images obtenues en violation des réglementations en vigueur en matière de préservation de la nature ou de protection animale.

CATÉGORIES 2020

4 catégories réservées aux photographes âgés de 18 ans et plus, et 1 réservée aux 12-17 ans :

- **FAUNE DU LIMOUSIN** : cette catégorie regroupera toutes les photos d'espèces animales appartenant à la faune du Limousin (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze). Bien entendu, ces espèces auront pu être photographiées ailleurs qu'en Limousin mais, dans ce cas-là, les éléments présents sur la photographie (plantes, arrière-plan, habitat...) ne devront pas montrer que la prise de vue a été faite hors Limousin.
- **FLORE et FONGE DU LIMOUSIN** : cette catégorie rassemblera toutes les images d'espèces végétales ou de fonge appartenant à la flore et la fonge du Limousin (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze). Bien entendu, ces espèces auront pu être photographiées ailleurs qu'en Limousin mais, dans ce cas-là, les éléments présents sur la photographie (plantes, arrière-plan, habitat...) ne devront pas montrer que la prise de vue a été faite hors Limousin.
- **PAYSAGES DU LIMOUSIN** : dans cette catégorie toutes les photos de paysages prises en Limousin seront rassemblées.
- **L'HOMME ET LA NATURE** : dans cette catégorie, on trouvera les photographies prises en Limousin témoignant des rapports entre l'Homme et la nature.
- **CATÉGORIE 12-17 ANS** (âge légal au 15 novembre 2020) : tous les photographes de cette classe d'âge pourront présenter des photographies des quatre catégories précédentes.

Exception faite de la catégorie «Jeunes», le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une image si cela lui semble plus approprié.

COMMENT PARTICIPER ?

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement par mail à l'adresse suivante : laloutre87@lne-asso.fr du 15 février 2020 au 01 septembre 2020 à minuit (heure de Paris).

Pour l'envoi, 1 seule photo par mail avec les renseignements suivants dans le texte du mail :

- La date et le lieu de la prise de vue
- Conditions de prise de vue
- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant (si différent du mail d'envoi).

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques leurs fichiers informatiques par le biais du mail. Les candidats peuvent opter pour les systèmes d'envoi de fichiers lourds classiquement utilisés.

Si les photos sont correctement reçues, une réponse par retour de mail vous sera adressée.

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Concernant les catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans :

Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies par catégorie (aucune dans la catégorie jeunesse).

Concernant la catégorie réservée aux photographes âgés de 12 à 17 ans :

Chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur. Un document vierge est disponible ci-dessous. Il pourra déposer au maximum 5 photographies dans la catégorie jeunesse.

Le participant ne pourra pas présenter une image déjà exposée ou primée lors d'une précédente édition du concours. Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

Frais d'inscription : l'inscription au concours est gratuite quelle que soit la catégorie.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Sont autorisés le recadrage, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que le renforcement de la netteté, la retouche localisée et l'élimination des bruits, pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.

Sont également autorisées les images réalisées en utilisant les techniques numériques suivantes : le HDR, le focus-stacking et plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment, à condition que ces dernières n'induisent pas le spectateur en erreur et que cela soit indiqué dans le champ «Date, lieu et conditions de prise de vue» lors du dépôt des fichiers (voir ci-dessous). En revanche, l'ajout et la suppression d'objets sont interdits.

Les images déposées devront être :

- au format JPEG
- au rapport 3:2
- redimensionnées à exactement 2000 x 1333 pixels à 72 dpi, 2 Mo maxi
- sans bordure, filigrane ou signature.

NOM DES FICHIERS ENVOYES :

Pour les catégories FAUNE, FLORE, PAYSAGE, HOMME-NATURE :

Renommer vos fichiers de cette façon : CATEGORIE-NOM-Prénom-n°x, une autre présentation du style "95672345JRC.jpg" entraîne l'annulation de votre inscription.

exemple : FAUNE-RABACHE-Jean-Jacques-n°2

Pour la catégorie Jeune 12-17 ans :

Renommer vos fichiers de cette façon : JEUNE-NOM-Prénom-n°x, une autre présentation du style "5672345JRC.jpg" entraîne l'annulation de votre inscription.

Exemple : JEUNE-LEROY-Ellen-n°5

LE JURY

L'ensemble des photographies répondant aux critères précédents sera soumis à un jury composé de photographes et de naturalistes via une journée de visionnage début septembre pour sélectionner les images qui seront projetées et désigner les lauréats. (1 lauréat par catégorie). Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat. Les membres du Jury seront sélectionnés par LNE et Tour d'Images.

Dès la fin des délibérations, les fichiers TIFF (8 bits) ou JPEG haute résolution, ainsi que les fichiers RAW ou JPEG originaux seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement. Les résultats seront communiqués avant le 15 septembre aux participants par email. Les décisions du Jury seront sans appel.

Les 25 photographies sélectionnées (5 par catégorie) seront présentées au grand public le 15 novembre 2020 lors du Dimanche nature « Photo nature » organisé par LNE et Tour d'Images et soumises au vote du public.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Le Jury attribuera 5 prix :

- Prix Faune du Limousin
- Prix Flore et Fonge du Limousin
- Prix Paysage du Limousin
- Prix Homme/Nature en Limousin
- Prix jeunesse en Limousin

Ces 5 prix seront gratifiés d'un tirage photo au format A4, A3 ou A2 à valoir chez **Shop-Photo vidéo 5 rue Jules Guesde 87000 Limoges**, partenaire de ce concours, et les images et le cas échéant les lauréats seront présentés lors du Dimanche nature du 15 novembre 2020. Ces clichés seront tirés sur bache (100 cm x 80 cm) et intégreront l'exposition Biodiversité de Limousin Nature Environnement et pourront être exposés lors des manifestations de LNE et Tour d'Images.

A la fin de la projection publique, le public attribuera le prix du public à la photographie qui recueillera le plus de suffrages (vote à bulletin secret). Un membre de LNE et un membre de Tour d'images feront le décompte des voix et annonceront le résultat de ce prix du public.

Le gagnant du Prix du public recevra un bon d'achat d'une valeur de 200 € ainsi qu'un tirage photo au format A4, A3 ou A2 à valoir chez Shop-Photo vidéo.

Les photos lauréates seront tirées au format A4 et exposées dans le magasin Shop Photo avec l'autorisation du photographe.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

En participant à ce concours, l'auteur d'une image lauréate autorise Limousin Nature Environnement et Tour d'images à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de la projection publique et dans le cadre de l'exposition liée au concours (tirage sur bâche cité précédemment). Il autorise également l'utilisation de son image dans le cadre de la promotion du concours photo et du Dimanche nature photo sur le web et dans la presse. Les images utilisées seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

LNE et TDI s'engagent à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : laloutre87@lne-asso.fr

RESPONSABILITE

La participation au concours étant réalisée par le biais d'un mail, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

Les participations à ce concours ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière. Si les participants entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer les organisateurs 30 jours après la date de clôture du concours, afin que leurs photographies soient retirées de la sélection. Tout participant, dont la photographie a été sélectionnée, accepte que celle-ci soit diffusée sur les supports de communication déjà réalisés lorsque son retrait de participation est intervenu après l'impression ou la diffusion des supports.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus. Le présent règlement est disponible sur le site internet www.lne-asso.fr et sur www.tourimages.fr